TROPHÉES LSA 2018 DE LA DIVERSITÉ ET DE LA RSE

DOSSIER DE CANDIDATURE

DOSSIER DÛMENT REMPLI à retourner **avant le 5 juillet 2018 (candidature gratuite)**
par mail à **trophees.diversite-rse@lsa.fr**

INFORMATIONS SOCIETE

Dénomination sociale :

RCS et ville d'enregistrement :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Site web :

Prénom : **Nom :**

Tél. : **E-mail :**

IDENTITE ET COORDONNEES DU CANDIDAT (ou de la personne que vous parainez)

Prénom : **Nom :**

Fonction :

Téléphone : **Email :**

AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :
Représentant la société :

a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos….) attachés aux démarches présentées ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,

b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Prix, dans son magazine et son site internet « LSA » ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées LSA de la Diversité et de la RSE et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

☐ en déposant sa candidature, reconnait avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours

CATEGORIE(S) DANS LA(LES)QUELLE(S) VOUS CANDIDATEZ

☐ Parité Femme - Homme
☐ Diversité (Intégration professionnelle des personnes handicapées, intergénérationnelle, sociale)
☐ Développement de la responsabilité environnementale
☐ Achats responsables
☐ Responsabilité sociétale des marques
☐ Collaboration associative
☐ Héros du quotidien
☐ Engagement RSE – PME

[1] Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les candidats sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que GISI se réserve le droit d'exploiter ou de commercialiser.
Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante :
Groupe Industrie Services Info, « Trophées LSA de la Diversité et de la RSE » Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony

TROPHÉES LSA 2018
DE LA DIVERSITÉ ET DE LA RSE

DESCIPTION DU PROJET OU DE LA DEMARCHE

■ **Nom de la société :**

■ **Nom du projet ou de la démarche :**

■ **Descriptif succinct du projet ou de la démarche (100 caractères maximum espaces compris) –** *pour la catégorie collaboration mettre un descriptif de l'association et du partenariat*

■ **CONTEXTE DU PROJET OU DE LA DÉMARCHE**

1. Problématique(s)

2. Motivations de l'entreprise et objectifs recherchés

3. Date de lancement (merci de préciser s'il s'agit d'une opération ponctuelle ou pérenne)

4. Population(s) ciblée(s)

TROPHÉES LSA 2018
DE LA DIVERSITÉ ET DE LA RSE

POUR LA CATEGORIE HEROS DU QUOTIDIEN

PRESENTEZ LE HEROS A TRAVERS UNE COURTE BIOGRAPHIE - Nous vous suggérons d'y faire figurer **les éléments clés du parcours professionnel** (diplômes et distinctions, responsabilités exercées, mandats et autres missions, réseaux d'appartenance) et de mettre en avant **les principales réalisations et résultats obtenus**

POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI DE PRESENTER CE HEROS ?

QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DU HEROS ?

1. **Description détaillée et principales étapes**

2. **Ressources humaines engagées (en interne et/ou appui de services externes)**

3. **Budget (avec si possible la répartition par poste)**

■ FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS, ORIGINALITÉ DU PROJET ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

■ RÉSULTATS (quantitatifs, qualitatifs et outils de mesure)

■ EN QUOI LE PROJET MERITE D'ETRE RETENU

EN COMPLEMENT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE *(facultatif)*

Pour compléter votre candidature, il est conseillé de **joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier votre démarche/projet : dossier de presse, photos, dispositifs de communication, charte…**

ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

Les Trophées LSA de la Diversité et de la RSE sont organisés par :
La société Groupe Industrie Services Info (GISI)
Société par actions simplifiée au capital de 38 628 352 euros – R.C.S Nanterre 442 233 417
Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - 92 160 Antony – France
Concours organisé du 15 Février 2018 au 20 juin 2018.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le magazine LSA édité par la société Groupe Industrie Services Info a choisi de récompenser pour cette 4ème édition des Trophées LSA de la Diversité et de la RSE, les meilleures initiatives promouvant la diversité et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) des professionnels de la consommation.

Cet évènement s'adresse aux Distributeurs et Industriels, grands groupes et PME ainsi qu'aux sociétés de services du secteur de la grande consommation ayant un établissement en France.

L'inscription en tant que candidat aux Trophées LSA de la Diversité et de la RSE est gratuite.

ARTICLE 3 – DESCRIPTIONS DES TROPHEES

3.1 Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, **l'Organisateur décernera 18 Trophées précisés dans les 8 catégories suivantes :**

- **Parité Femme - Homme**

  Cette catégorie récompense la démarche ou le projet le plus innovant en faveur de la parité femme – homme : actions de sensibilisation et de reconnaissance du travail des femmes, promotions internes, politique de rémunération, accès des femmes aux postes à responsabilité et au comité de Direction…

  Cette catégorie prime deux lauréats. Un trophée sera décerné à un distributeur et un trophée sera décerné à un industriel de la grande consommation.

- **Diversité (Intégration professionnelle des personnes handicapées, intergénérationnelle, sociale)**

  Cette catégorie récompense la meilleure démarche ou le meilleur projet mis en place dans et hors de l'entreprise pour sensibiliser les salariés, les managers voire le grand public sur les différentes formes de handicap et faciliter le recrutement et l'intégration de salariés en situation de handicap (dispositifs de communication, formation des managers, accueil et condition de travail des personnes en situation de handicap…).
  Le projet ou démarche le plus audacieux en matière de promotion de la diversité générationnelle au sein de l'entreprise (programmes de formation au management intergénérationnel, rganisation de démarches de transfert des compétences détenues par les collaborateurs expérimentés vers de plus jeunes collaborateurs, mise en place de programmes de « reverse mentoring »…).
  La meilleure démarche ou le meilleur projet d'entreprise visant à favoriser la collaboration entre des salariés de culture et d'origine différentes (dispositifs de communication pour aider les salariés à mieux identifier les préjugés et les stéréotypes, faciliter la compréhension, l'intégration et la gestion des différences ; mise en place d'outils et de procédures permettant de garantir l'égalité des chances en termes d'accès à l'emploi, formation et évolution professionnelle ; formation des managers à la lutte contre les idées reçues notamment dans le cadre du recrutement…)

  Cette catégorie prime deux lauréats. Un trophée sera décerné à un distributeur et un trophée sera décerné à un industriel de la grande consommation.

- **Développement de la responsabilité environnementale**

  Cette catégorie récompense la démarche ou le projet le plus innovant favorable à un meilleur respect de l'environnement et du développement durable (mise en place d'un système de management, dispositifs de communication, campagnes de sensibilisation, programme de réduction et/ ou de recyclage des déchets, éco-

conception des déchets, réduction des émissions de CO2, réduction de la dépendance aux énergies et aux matières premières non renouvelables, efficacité énergétique, projets d'énergies renouvelables…)

Cette catégorie prime deux lauréats. Un trophée sera décerné à un distributeur et un trophée sera décerné à un industriel de la grande consommation.

- **Achats responsables**

  Cette catégorie récompense la meilleure démarche ou le meilleur projet d'achats responsables, en termes de produits et/ou services, en termes de protection de l'environnement et de conditions de fabrication et de travail socialement respectueuses.

  Cette catégorie prime deux lauréats. Un trophée sera décerné à un acteur de la distribution et un trophée sera décerné à un industriel de la grande consommation

- **Responsabilité sociétale des marques**

  Cette catégorie récompense une marque (distributeurs ou industriels) qui intègre dans son positionnement marketing et/ou sa communication auprès des consommateurs un engagement environnemental, social ou sociétal distinctif, source de création de valeur pour la marque et pour la société - (approvisionnement durable ou pour la biodiversité, packagings issus du recyclage, contribution au bien-être durable de ses consommateurs, éducation des consommateurs à une consommation plus responsable, etc…)

  Cette catégorie prime deux lauréats. Cette catégorie prime deux lauréats. Un trophée sera décerné à une marque distributeur et un trophée sera décerné à une marque de la grande consommation.

- **Collaboration associative**

  Cette catégorie récompense la meilleure démarche ou le meilleur projet en matière de RSE ou diversité réalisé dans le cadre d'un partenariat industriel ou distributeur du secteur de la grande consommation, dans une avec une association.

  Cette catégorie prime deux lauréats. Un trophée sera décerné à un distributeur et un trophée sera décerné à un industriel de la grande consommation.

- **Héros du quotidien**

  Cette catégorie récompense un homme ou une femme qui a une implication forte dasn un projet ou une démarché valorisant la RSE ou la diversité au sein de son entreprise ou des collaborateurs/partenaires de l'entreprise : « Un porteur de projet engagé »

  Cette catégorie prime deux lauréats. Un trophée sera décerné à un distributeur et un trophée sera décerné à un industriel de la grande consommation.

- **Engagement RSE - PME**

  Cette catégorie récompense le meilleur engagement d'une PME (moins de 250 salariés), industriel ou distributeur du secteur de la grande consommation, dans une démarche de RSE qui peut s'articuler autour d'une des problématiques suivantes : Parité Femme - Homme ; Intégration professionnelle des personnes handicapées ; Intergénérationnel ; Management de la diversité sociale ; Développement de la responsabilité environnementale ; Achats responsables ; Implication sociétale.
  Cette catégorie prime deux lauréats. Un trophée sera décerné à un distributeur et un trophée sera décerné à un industriel de la grande consommation.

Il est précisé que l'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

3.2 En outre, le jury décernera **deux (2) Trophées spéciaux** :

- **Le coup de cœur du jury**

  Parmi les candidats des Trophées LSA de la Diversité et de la RSE, le jury décernera un prix spécial toutes catégories confondues
  Aucun dossier ne peut être déposé dans cette catégorie.

- **Personnalité de l'année**

  D'après une sélection du comité rédactionnel LSA, le jury décernera un prix spécial visant à récompenser une personne, au parcours exceptionnel, ayant fortement contribué par son engagement et ses actions, à l'avancée des problématiques diversité et RSE dans les entreprises, et notamment dans le secteur du commerce et de la consommation.
  Aucun dossier ne peut être déposé dans cette catégorie.

ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Pour participer aux Trophées LSA de la Diversité et de la RSE, les candidats doivent impérativement :

4.1 Avoir mis en place sur le territoire Français, un projet ou une démarche promouvant la diversité et la RSE dans une ou plusieurs catégories définies ci-dessus. La période de mise en œuvre ou de déroulement de la démarche doit être comprise entre le 1er juillet 2017 et le 5 septembre 2018.
Le candidat devra être en mesure de justifier les dates de réalisation / mise en œuvre de ses démarches ou projets.

4.2 Compléter le DOSSIER DE CANDIDATURE TELECHARGEABLE sur www.lsa.fr rubrique Evénements/Trophées
Le candidat peut concourir dans plusieurs catégories. Il doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories dans lesquelles il souhaite déposer sa candidature.

Les dossiers de candidature complets et dactylographiés doivent être impérativement envoyés **par email uniquement** à trophees.diversite-rse@lsa.fr **au plus tard le 5 juillet 2018.**

Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un trophée.**4.3** Pour compléter votre candidature, il est conseillé de **joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier votre démarche/projet :** dossier de presse, photos, dispositifs de communication, charte …, le tout étant **à imprimer en 3 exemplaires et à envoyer** à l'adresse suivante: Groupe Industrie Services Info – « Trophées LSA de la Diversité et de la RSE », Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle, 92 160 Antony. Standard : 01 77 92 92 92 - **trophees.diversite-rse@lsa.fr**

4.4 Toute candidature permet d'assister à la Remise des Prix.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 - Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos…., notamment des prestataires éventuellement intervenus dans l'opération concernée etc.) lors de la Remise des Prix et dans tout média, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées LSA de la Diversité et de la RSE dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur

les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.
Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation aux Trophées.

5.2 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la Remise des Prix aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.**

ARTICLE 6 - JURY - SELECTION DES LAUREATS

6.1 - L'ensemble des dossiers complets sera examiné par un comité composé de membres de la rédaction du magazine LSA. Le comité effectuera une pré-sélection des dossiers qui seront présentés au jury. Pour effectuer sa pré-sélection, le comité se basera notamment sur les critères suivants : originalité de la démarche, caractère innovant des actions mises en place, résultats qualitatifs et quantitatifs.

6.2 - Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les Directeurs Généraux, Directeurs Ressources Humaines, Directeurs Communication du secteur de la consommation ainsi que des spécialistes de la diversité en entreprise et de la RSE.

Le Jury se réunira en septembre afin d'examiner la pré-sélection du comité et de désigner les lauréats dans les 12 catégories de Trophées.
La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du jury. Les candidats seront départagés par un vote à bulletin secret. Les résultats resteront secrets jusqu'à la cérémonie de Remise des Prix le 25 septembre 2018.
Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.
Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix. Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux prix.

ARTICLE 7 – UTILISATION DU LOGO "TROPHÉES LSA DE LA DIVERSITE ET DE LA RSE"

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser les noms et logos « Trophées LSA 2018 de la Diversité et de la RSE » dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le dispositif récompensé(e)s, pendant une durée maximum d'un an à compter de la Remise des Prix et uniquement sur le territoire français.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Les prix seront annoncés et remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le 25 septembre.

ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre des présents trophées sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les candidats sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur nomination. Ils acceptent que leurs données soient utilisées par l'Organisateur pour la réalisation des actions de communication relatives aux Trophées.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante :
Groupe Industrie Services Info, « Trophées LSA de la Diversité et de la RSE »
Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony

ARTICLE 10 – DIVERS

La participation aux Trophées emporte l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.
Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Antony le 23 février 2018